

**BOSTIK AFX 110**  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK AFX 110  
Substance pure/mélange Mélange

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs.  
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik SA  
Immeuble "Le Jade"  
253 Avenue du President Wilson  
93211 La Plaine Saint Denis  
France  
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00  
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### **Mention d'avertissement**

Pas de mention d'avertissement

EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one & mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### **Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

## 2.3. Autres dangers

### Dangers généraux

Aucune information disponible.

### Évaluation PBT et vPvB

Cette préparation contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB)

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Ethoxylates de nonylphénols	-	9016-45-9	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Irrit. 2 (H319) PBT		01-2119946371-39 -XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	X

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Ingestion

Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Traiter les symptômes.

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau (brouillard). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Agent chimique sec. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### **Moyens d'extinction déconseillés**

Aucun(e) connu(e)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Produits dangereux résultant de la combustion** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Hydrocarbures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Mesures de protection individuelles**

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Méthodes de confinement**

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

#### **Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### **Référence à d'autres sections**

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE  
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas réutiliser le récipient.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

## Conditions de conservation

Protéger contre le gel. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Autres informations

Recommandation(s). Respecter la fiche de données techniques.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Comme le dioxyde de titane (13463-67-7) est inextricablement lié dans la matrice de polymère, il ne devrait pas être considéré comme un danger dans l'air (poussière, le brouillard ou pulvérisation) dans des conditions normales d'utilisation.

Nom chimique	Union européenne	France
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux.
Protection de la peau et du corps	Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Protection respiratoire	Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Pâte
Couleur	Blanc
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
pH	7.5 - 8.2
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
Point d'ébullition	100 °C / 212 °F
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible

#### Remarques • Méthode

Sans objet pour les liquides

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

---

Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>	1.3 - 1.36
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune information disponible
Supérieure	Aucune information disponible
Inférieure	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible

## 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en solvant (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en matière sèche (%)</b>	72
<b>Densité</b>	1.41 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité apparente</b>	Aucune donnée disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	

## **Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).  
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Polymérisation dangereuse**

Aucun(e) connu(e).

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Protéger contre le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Hydrocarbures.

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sans objet.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sans objet.

Sensibilisation Sans objet.

Mutagenicité sur les cellules germinales Sans objet.

Cancérogénicité Sans objet.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Yeux, Poumons, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

#### Mesures numériques de toxicité

##### Toxicité aiguë

#### Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisopropylnaphthalene 38640-62-9	LD50 = 4130 mg/kg (Rat) OECD 401	> 4500 mg/kg ( Rat )	> 5.64 mg/L ( Rat ) 4 h
Ethoxylates de nonylphénols 9016-45-9	= 1310 mg/kg ( Rat ) = 2590 mg/kg ( Rat )	= 1780 µL/kg ( Rabbit ) = 2 mL/kg ( Rabbit )	-

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

## Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Facteur M
Ethoxylates de nonylphénols 9016-45-9	-	-	LC50 1.8 mg/l (Daphnia)	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

**Coefficient de partage**                      Aucune information disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol**                      Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

Nom chimique	REACH (1907/2006) - Substances enregistrées Considérées comme PBT / vPvB
Ethoxylates de nonylphénols 9016-45-9	Répertorié

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Ethoxylates de nonylphénols 9016-45-9	Group III Chemical	

## **Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés**                      L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés**                      Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

## **Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### ADR

**14.1 ONU/n° d'identification**                      Non réglementé  
**14.2 Nom d'expédition**                      Non réglementé  
**14.3 Classe de danger**                      Non réglementé  
**14.4 Groupe d'emballage**                      Non réglementé  
**14.5 Danger pour l'environnement**                      Sans objet

# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

## IMDG

14.1 ONU/n° d'identification      Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition      Non réglementé  
14.3 Classe de danger      Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage      Non réglementé  
14.5 Polluant marin      Np  
14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)  
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78      Aucune information disponible et au recueil IBC

## RID

14.1 ONU/n° d'identification      Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition      Non réglementé  
14.3 Classe de danger      Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage      Non réglementé  
14.5 Danger pour l'environnement      Sans objet  
14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

## OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification      Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition      Non réglementé  
14.3 Classe de danger      Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage      Non réglementé  
14.5 Danger pour l'environnement      Sans objet  
14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

## IATA

14.1 ONU/n° d'identification      Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition      Non réglementé  
14.3 Classe de danger      Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage      Non réglementé  
14.5 Danger pour l'environnement      Sans objet  
14.6 Dispositions spéciales      Aucun(e)

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59**

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	46[b].



# Fiche de données de sécurité

BOSTIK AFX 110  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

46a.

## UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
Ethoxylates de nonylphénols	I.1 V

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

## Polluants organiques persistants

Sans objet

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e)

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

### Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par

Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

# Fiche de données de sécurité

**BOSTIK AFX 110**  
Remplace la version : 23-nov.-2016

Date de révision 25-mai-2017  
Version 2.01

---

Date de révision 25-mai-2017

**Indication des modifications**

**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour: 3, 11.

**Conseil en matière de formation** Aucune information disponible

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**